AR Prefecture

006-210600540-20220705-63-DE
Reçu le 06/07/2022
Publié le 06/07/2022

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 63/2022

OBJET : Finances : Demande de subvention pour l'extension du cimetière communal
L'an deux mille vingt-deux, le 05 du mois de juillet à 10h00
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR /Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS /Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Véronique MINISCLOUX
ABSENTS REPRESENTES : Xavier JARJANETTE par Sophie ESPOSITO, Thierry VISSIAN par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Michaël TRUCCHI par Romain BIANCHI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Kathy NICOLAS, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX
ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Stephen VIALE, Philippe JANIN
Secrétaire de séance : Jean QUENCEZ
****

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L.2334-42,

Vu le code de l'environnement L126-1 du code de l'environnement,

Vu le rapport de l'étude hydrogéologique des sols,

Vu l'étude du cabinet AXES Ingénierie du 17 juin 2022

Vu les conclusions du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique

Vu la réunion avec le CODERST en date du 03 juin 2022

Vu le rapport du bornage,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'extension du cimetière, afin d'y accueillir nos défunts,

Considérant qu'une estimation des travaux a été réalisée et s'élève à 90 000 euros HT, le Maire propose :

- De Solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30%
- D'Autoriser le Maire ou son représentant à lancer une consultation auprès des entreprises spécialisées
- D'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant des travaux HT : 90 000 euros
Conseil Départemental : 27 000 euros
Part communale : 63 000 euros

Cette délibération annule et remplace la délibération n°77/2021 en date du 16/06/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16 Votants : 23 Absents représentés : 7 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI,
Maire de DRAP

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 06/07/2022
Affichage en mairie le :07/07/2022